

La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne

Votants :

Délibération n° C02_12_2021_01	: 67
Délibération n° C02_12_2021_02 à C02_12_2021_05 ...	: 70
Délibération n° C02_12_2021_06 à C02_12_2021_07 ...	: 69
Délibération n° C02_12_2021_08 à C02_12_2021_09	: 70
Délibération n° C02_12_2021_10	: 69
Délibération n° C02_12_2021_11 A C02_12_2021_20.....	: 70
Délibération n° C02_12_2021_21 à C02_12_2021_29	: 72

Convocation du Conseil communautaire	: 26 novembre 2021
Affichage du compte-rendu sommaire	: 10 décembre 2021
Mise en ligne sur le site internet	: 10 décembre 2021

Étaient présents : ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COLLET Gérard, COUSIN Sylvie, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DUPIN Jacques, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, BONNET Christian, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Éric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia (arrivée à 19 h00), SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TROCHON Patrick, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Étaient représentés : AUDE Laurent (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), CROMER Maïté (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GIRAULT Anne (pouvoir donné à SUIRE Catherine), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à PICHON Gilles), THIBAUT Evelyne (pouvoir donné à LECULLIER Lysiane), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Étaient absents : BARILLOT Dorick, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DURGAND François, GABOREAU Bernard, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard

Président de séance : Monsieur MICHELET Fabrice

Secrétaire de séance : Monsieur PICHON Gilles

Le quorum étant atteint, Monsieur le président déclare les travaux ouverts à 18 h 30 et énumère les pouvoirs.

AFFAIRES GENERALES

Délibération n° C02_12_2021_01

Conseil communautaire du 21 octobre 2021 - Approbation du procès-verbal (Annexe)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le procès-verbal du conseil communautaire du 21 octobre 2021.

AMENAGEMENT

Délibération n° C02_12_2021_02

Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2021 (Annexe)

Annexe(s) :

- Débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme

Le Conseil communautaire, décide de :

- PRENDRE ACTE de la tenue du débat annuel 2021 de la politique locale de l'urbanisme.

Délibération n° C02_12_2021_03

Plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire privé (Annexe)

Annexe(s) :

- Convention inter-EPCI

Pour : 69	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER le principe d'une réponse favorable pour la mise en œuvre d'une plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire privé en partenariat avec les communautés de communes Haut Val de Sèvre, Val de Gâtine et Parthenay Gâtine,
- AUTORISER le Président ou le vice-président délégué à signer la convention annexée à la présente délibération.

CYCLE DE L'EAU

Délibération n° C02_12_2021_04

Signature du contrat territorial Re-Sources 2022-2024 du bassin d'alimentation du captage de la Varenne (Annexes)

Annexe(s) :

- Stratégie territoriale 2022-2027
- Fiches actions

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la signature du contrat territorial Re-Sources 2022-2024 de la Varenne porté par la communauté urbaine Grand Poitiers,
- AUTORISER le Président ou le vice-président délégué à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Délibération n° C02_12_2021_05

Stratégie touristique - Information

Le Conseil communautaire, décide de :

- PRENDRE ACTE de la définition en cours de la stratégie touristique de la communauté de communes.

Délibération n° C02_12_2021_06

Création d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) "Tourisme Mellois en Poitou" (Annexe)

Annexe(s) :

- Statuts de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou

Monsieur Sylvain GRIFFAULT n'a pas participé au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la création, à compter du 1^{er} octobre 2022, d'un office de tourisme communautaire sous forme d'EPIC dénommé « Tourisme Mellois en Poitou »,
- APPROUVER les statuts de l'EPIC ci-annexés,
- AUTORISER le Président ou le vice-président délégué à signer tous les documents afférents.

Délibération n° C02_12_2021_07

Office de Tourisme du Pays Mellois - Convention pluriannuelle d'objectifs - Avenant n°3 (Annexe)

Annexe(s) :

- Avenant n° 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs de l'Office du Tourisme

Monsieur Sylvain GRIFFAULT n'a pas participé au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'avenant n° 3 prolongeant la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Office de Tourisme du Pays Mellois pour l'année 2022,
- APPROUVER le montant de la subvention annuelle de 182 000 € pour l'année 2022,
- AUTORISER le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 3 et tout document relatif à cette affaire.

Délibération n° C02_12_2021_08

Convention de partenariat avec les Mines d'Argent des Rois Francs - Avenant n° 1 (Annexe)

Annexe(s) :

- Avenant n° 1 à la convention avec les Mines d'Argent

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'avenant n° 1 prolongeant d'une année la convention pluriannuelle d'objectifs avec les Mines d'Argent des Rois Francs à compter du 1^{er} janvier 2022,
- APPROUVER la subvention de 27 000 € pour l'année 2022, conformément à l'avenant n° 1,
- AUTORISER le Président ou son délégataire à signer l'avenant n° 1 et tous documents afférents.

Délibération n° C02_12_2021_09

Convention de constitution du Fonds de soutien aux entreprises " COVID Mellois en Poitou " - Avenant n°1 (Annexes)

Annexe(s) :

- Avenant n° 1 - Appel de fonds
- Avenant n° 1 - Reversement trop perçu
- Bilan financier des aides COVID

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la mise en place de l'avenant n°1 à la convention de constitution du Fonds de soutien aux entreprises « COVID Mellois en Poitou », qui sera signé entre la communauté de communes Mellois en Poitou et chaque commune membre conformément au tableau joint,
- AUTORISER le Président ou le vice-président délégué à signer les avenants avec les communes ainsi que tous documents afférents.

Délibération n° C02_12_2021_10

Convention passée avec l'association Comité de Bassin d'Emploi (CBE) Mellois en Poitou - Avenant n°1 (Annexe)

Annexe(s) :

- Avenant n° 1 à la convention passée avec le CBE

Monsieur Olivier GAYET n'a pas participé au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la prolongation d'un an de la convention 2021 avec l'association Comité de Bassin d'Emploi Mellois en Poitou (CBE Mellois en Poitou),
- APPROUVER la subvention de 44 000 € pour l'année 2022, conformément à l'avenant n°1,
- AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 à la convention 2021 tel qu'annexé.

FINANCES

Délibération n° C02_12_2021_11

Modification d'autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP) - Budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- MODIFIER le montant total des autorisations de programme ainsi que le montant des crédits de paiement conformément aux tableaux ci-dessous :

PROGRAMME	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP	CP
				2020	2021	2022	2023	2024
17062 - GYMNASSE BRIOUX	2020	DEPENSES	5 991 799,52 €	5 015,52 €	117 678,00 €	1 363 963,00 €	3 387 942,00 €	1 117 201,00 €
	2020	RECETTES	1 632 894,71 €	- €	- €	236 415,21 €	675 729,34 €	720 750,16 €

PROGRAMME	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
				Antérieurs	2020	2021	2022
17003 - SMA MOUGON	2019	DEPENSES	1 086 500,00 €	16 130,26 €	323 926,06 €	738 443,68 €	8 000,00 €
		RECETTES	751 639,29 €	1 792,97 €	122 676,89 €	496 883,43 €	130 286,00 €

Délibération n° C02_12_2021_12

Modification d'autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- MODIFIER le montant des autorisations de programme et REPHASER les crédits de paiement conformément aux tableaux ci-dessous :

PROGRAMME	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
				2020	2021	2022
0112 - TRAVAUX RESEAUX ROM	2020	DEPENSES	1 803 152,65 €	8 529,40 €	1 790 497,00 €	4 126,25 €
		RECETTES	821 087,00 €	- €	245 100,00 €	575 987,00 €

PROGRAMME	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
				2020	2021	2022	2023
0111 - TRAVAUX RESEAUX SAUZE VAUSSAIS	2020	DEPENSES	2 566 922,80 €	15 436,80 €	84 823,00 €	2 244 634,00 €	222 029,00 €
	2020	RECETTES	1 861 292,00 €	13 358,40 €	36 564,60 €	480 069,00 €	1 331 300,00 €

Délibération n° C02_12_2021_13**Décision modificative n° 4 - Budget principal**

Vu l'avis de la commission finances du 16 novembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la décision modificative n°4 du budget principal comme suit :

Section d'investissement	
Dépenses	
20/2033/411/17062 - Frais d'insertion	- 912,58 €
20/2031/411/17062 - Frais d'études	16 704,00 €
23/2313/411/17062 - constructions en cours	- 286 677,68 €
23/2318/020 - Autres immobilisations en cours	196 046,18 €
23/2313/64/17003 - Constructions en cours	11 100,00 €
Total	- 63 740,08 €
Recettes	
10/10222/411/17062 - FCTVA	- 63 740,08 €
Total	- 63 740,08 €

Délibération n° C02_12_2021_14**Décision modificative n°1 - Budget annexe assainissement collectif**

Vu l'avis de la commission finances du 16 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 18 novembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement collectif comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	
011 / 611 - Contrats de prestations de services	- 21 000,00 €
011 / 61528 - Autre séparations	- 22 000,00 €
67 / 6718 - autres charges exceptionnelles	62 000,00 €
Total	19 000,00 €
Recettes	
77 / 773 - Mandats annulés sur ex. antérieurs	5 400,00 €
77 / 774 - Subventions exceptionnelles	13 600,00 €
Total	19 000,00 €

Délibération n° C02_12_2021_15**Décision modificative n° 3 - Budget annexe Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

Vu l'avis de la commission finances du 16 novembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la décision modificative n°3 du budget annexe TEOM comme suit :

Section De fonctionnement	
Dépenses	
011 / 60632 - petit équipement	- 1 500,00 €
011 / 611 - Contrats de prestations de services	- 6 000,00 €
011 / 6135 - Locations mobilières	- 6 000,00 €
011 / 61521 - Entretien terrains	- 11 000,00 €
011 / 6184 - Formations	- 7 000,00 €
011 / 6231 - Annonces et insertions	- 8 000,00 €
011 / 6251 - frais de mission	- 500,00 €
012 / 64111 - Rémunération personnel	40 000,00 €
67 / 6718 - Autres charges	50 000,00 €
Total	50 000,00 €
Recettes	
74 / 7488 - autres attributions et participations	50 000,00 €
Total	50 000,00 €

Délibération n° C02_12_2021_16**Emprunt - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Financement de l'acquisition de 2 véhicules lourds**

Vu l'avis de la commission finances du 16 novembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président ou le vice-président délégué à signer les dossiers de prêts relatifs au financement de l'acquisition de quatre véhicules lourds sur le budget TEOM conformément aux conditions présentées :

L'offre de financement proposée par le Crédit agricole selon les caractéristiques suivantes :

Score Gissler	: 1A
Montant du contrat de prêt	: 780 000.00 EUR
Durée du contrat de prêt	: 7 ans à compter de la date de versement des fonds
Objet du contrat de prêt	: Financement de l'acquisition de 2 véhicules lourds
Taux d'intérêt annuel	: 0,32 %
Base de calcul des intérêts	: 3 0 / 3 6 0
Echéances d'intérêts	: périodicité trimestrielle
Echéances	: dégressives
Commission d'engagement	: 780,00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Délibération n° C02_12_2021_17

Ouverture des crédits 2022 en investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent.

Pour rappel, crédits ouverts en 2021 :

Budget principal :

Total budgété investissement : 13 096 652 € x ¼ = 3 274 163 €

Budget annexe "Patrimoine économique" :

Total budgété investissement : 284 860 € x ¼ = 71 215 €

Budget annexe "TEOM" :

Total budgété investissement : 5 104 618€ x ¼ = 1 276 154 €

Budget annexe "Réseaux de chaleur" :

Total budgété investissement : 854 648 € x ¼ = 213 662 €

Budget annexe "Assainissement collectif" :

Total budgété investissement : 6 184 196 € x ¼ = 1 546 049€

Budget annexe "Assainissement non collectif" :

Total budgété investissement : 187 529 € x ¼ = 46 882 €

Délibération n° C02_12_2021_18

Attributions de compensation versées par Mellois en Poitou à ses communes membres au titre de l'exercice 2021 - Fixation du montant définitif

Pour : 69	Abstention : 0	Contre : 1	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- ARRÊTER les montants révisés des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou au titre de l'année 2021, ainsi que leurs modalités de reversement aux communes, tels que présentés dans le tableau ci-dessous :
- AUTORISER le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COMMUNES	AC DEFINITIVES 2021
AIGONDIGNE	340 239 €
ALLOINAY	260 323 €
ASNIERES EN POITOU	340 €
AUBIGNE	9 187 €
BEAUSSAIS - VITRE	53 143 €
BRIEUIL SUR CHIZE	14 636 €
BRIOUX SUR BOUTONNE	24 696 €
CAUNAY	7 659 €
CELLES SUR BELLE	370 693 €
CHEF BOUTONNE	375 293 €
CHENAY	39 073 €
CHERIGNE	4 046 €
CHEY	34 196 €
CHIZE	106 970 €
CLUSSAIS LA POMMERAIE	48 044 €
COUTURE D'ARGENSON	32 927 €
ENSIGNE	7 015 €
EXOUDUN	24 870 €
FONTENILLE ST OARTIN	56 066 €
FONTIVILLE	61 628 €
FRESSINES	113 562 €
JUILLE	- 8 262 €

LA CHAPELLE POUILLOUX	13 334 €
LA MOTHE SAINT-HERAY	225 915 €
LE VERT	10 355 €
LES FOSSES	27 746 €
LEZAY	276 661 €
LIMALONGES	42 678 €
LORIGNE	25 190 €
LOUBIGNE	7 450 €
LOUBILLE	38 391 €
LUCHE SUR BRIOUX	11 128 €
LUSSERAY	313 €
MAIRE LEVESCAULT	29 479 €
MAISONNAY	59 777 €
MARCILLE	52 195 €
MELLE	1 507 722 €
MELLERAN	52 360 €
MESSE	14 338 €
MONTALEMBERT	19 124 €
PAIZAY-LE-CHAPT	- 25 586 €
PERIGNE	51 451 €
PERS	3 563 €
PLIBOU	8 759 €
PRAILLES - LA COUARDE	65 628 €
ROM	65 997 €
SAINT COUTANT	17 005 €
SAINTE SOLINE	31 715 €
SAINT ROMANS LES MELLE	58 594 €
SAINT VINCENT LA CHATRE	44 055 €
SAUZE-VAUSSAIS	273 422 €
SECONDIGNE SUR BELLE	100 973 €
SELIGNE	7 953 €
SEPVRET	35 348 €
VALDELAUME	55 880 €
VANCAIS	12 650 €
VANZAY	13 293 €
VERNOUX SUR BOUTONNE	12 117 €
VILLEFOLLET	- 14 536 €
VILLEMAIN	8 309 €
VILLIERS EN BOIS	24 108 €
VILLIERS SUR CHIZE	10 049 €
TOTAL	5 229 125 €

Délibération n° C02_12_2021_19

Seuil de rattachement des produits et charges hors ICNE (Intérêts courus non échus)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- FIXER le seuil de rattachement des charges et produits hors ICNE à 100 € TTC pour les budgets non assujettis à TVA, 100 € TTC pour les budgets assujettis à TVA.

Délibération n° C02_12_2021_20

Abandon de l'expérimentation du compte financier unique (CFU)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'abandon de l'expérimentation du compte financier unique.

SOLIDARITES

Délibération n° C02_12_2021_21

Convention passée avec l'association l'association d'insertion du Pays Mellois (AIPM) - Avenant n°1 (Annexe)

Annexe(s) :

- Avenant n° 1 à la convention passée avec l'AIPM

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la prolongation d'un an de la convention triennale d'objectifs 2019-2021 avec l'association d'insertion du Pays Mellois (AIPM),
- AUTORISER le montant de la subvention annuelle de 49 600 € pour l'année 2022,
- AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 à la convention triennale 2019-2021 tel qu'annexé.

Délibération n° C02_12_2021_22

Convention passée avec l'association L'épicerie sociale du Pays Mellois - Avenant n°2 (Annexe)

Annexe(s) :

- Avenant n° 2 à la convention passée avec l'Epicerie sociale du Pays Mellois

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la prolongation d'un an de la convention triennale d'objectifs 2019-2021 avec l'association L'épicerie sociale du Pays Mellois,
- APPROUVER le montant de la subvention de 58 306 € pour l'année 2022,
- AUTORISER le Président à signer l'avenant n°2 à la convention triennale 2019-2021 tel qu'annexé.

Délibération n° C02_12_2021_23

Convention passée avec l'association Toits etc... - Avenant n°1 (Annexe)

Annexe(s) :

- Avenant n° 1 avec l'association Toits Etc

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la prolongation d'un an de la convention triennale d'objectifs 2019-2021 avec l'association Toits etc... ,
- APPROUVER le montant de la subvention annuelle de 29 450 € pour l'année 2022,
- AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 à la convention triennale 2019-2021.

Délibération n° C02_12_2021_24

Convention passée avec l'association Mission Locale - Avenant n°1(Annexe)

Annexe(s) :

- Avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Mission Locale

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la prolongation d'un an de la convention triennale d'objectifs 2019-2021 avec l'association la Mission Locale,
- APPROUVER le montant de la subvention annuelle de 54 400 € pour l'année 2022,
- AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 à la convention triennale 2019-2021 tel qu'annexé.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

Délibération n° C02_12_2021_25

Modification du tableau des emplois permanents

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la modification de l'effectif des emplois à temps complet et non complet, dont les postes sont prévus au budget 2021, conformément au tableau ci-dessous :

Poste - Direction	Grade - Catégorie	Temps de travail	Date d'effet
Création de poste			
Gestionnaire des absences, comités médicaux et action sociale <i>Direction des ressources humaines</i>	Adjoint administratif territorial Catégorie C	1 ETP	01/03/2022
Chargé(e) de mission Petites Villes de Demain <i>Direction projet de territoire et ingénierie territoriale</i>	Attaché territorial / Ingénieur territorial Catégorie A OU Rédacteur territorial / Technicien territorial Catégorie B <i>Recrutement par voie contractuelle autorisée en cas de recherche infructueuse de candidatures titulaires</i>	1 ETP	01/01/2022
Changement de grade suite à recrutement			
Directeur(trice) de l'espace jeunes de Sauzé-Vaussais <i>Direction de l'éducation</i>	Adjoint territorial d'animation Catégorie C <i>(Ancien grade : Animateur territorial - Catégorie B)</i>	1 ETP	01/01/2022
Création de poste suite à promotion interne			
Coordinateur(trice) de secteur / Directeur(trice) ACM/périscolaire <i>Direction de l'éducation</i>	Animateur territorial Catégorie B	1 ETP	01/02/2022
Chef de service petite enfance enfance jeunesse	Attaché territorial Catégorie A	1 ETP	01/02/2022

<i>Direction de l'éducation</i>			
Responsable de cuisine – secteur Lezay <i>Direction de l'éducation</i>	Agent de maîtrise Catégorie C	0,978 ETP	01/02/2022
Responsable de cuisine – secteur Chef-Boutonne <i>Direction de l'éducation</i>	Agent de maîtrise Catégorie C	1 ETP	01/02/2022
Responsable du pôle technique – piscine <i>Direction de l'animation du territoire</i>	Agent de maîtrise Catégorie C	1 ETP	01/02/2022

Délibération n° C02_12_2021_26

Création d'un emploi permanent de droit privé d'agent d'exploitation en assainissement - Direction du cycle de l'eau

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la création d'un emploi permanent de droit privé d'agent d'exploitation en assainissement au sein de la direction de l'assainissement, sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI) selon les dispositions du code du travail et de la convention collective susvisée, rémunéré selon les modalités du groupe de qualification I (agent de maintenance / exploitation / réseau), à compter du 23 décembre 2021.

Délibération n° C02_12_2021_23

Recours au contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) - Recrutement de 4 agents sur des emplois non permanents de droit privé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président à procéder au recrutement de quatre agents contractuels de droit privé, dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, selon les modalités susvisées,
- AUTORISER le Président à signer tout document ou acte afférent à ce recrutement.

Étant précisé que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Délibération n° C02_12_2021_27

Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Office des Sports et des associations du Pays Mellois (OSAPAM) - Avenant n° 1 (Annexe)

Annexe(s) :

- Avenant n°1 à la convention pluriannuelle

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la prolongation d'un an de la convention triennale d'objectifs 2019-2021 avec l'association OSAPAM,
- AUTORISER le versement de la subvention pour un montant de 32 200 € au titre de l'année 2022,
- AUTORISER le Président ou la vice-Présidente déléguée à signer l'avenant n° 1 à la convention triennale 2019-2021 tel qu'annexé.

Délibération n° C02_12_2021_29

Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association « Handball Club de Celles-sur-Belle - Mellois en Poitou » - Avenant n° 1 (Annexe)

Annexe(s) :

- Avenant n°1 à la convention pluriannuelle

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la prolongation d'un an de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 entre la communauté de communes et le Handball club de Celles-sur-Belle,
- AUTORISER le versement de la subvention pour un montant de 40 000 € au titre de l'année 2022,
- AUTORISER le Président ou la vice-Présidente Déléguée à signer l'avenant n° 1 à la convention triennale 2019-2021 tel qu'annexé.

QUESTIONS DIVERSES

Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT (Code général des collectivités territoriales)

a. Délibérations du bureau communautaire du 4 novembre 2021

Affaires générales

- Procès-verbal du bureau communautaire du 7 octobre 2021 : Adoption à l'unanimité
- Attribution du marché public n°2021_ASSURANCES01 : Adoption à l'unanimité

Cycle de l'eau

- Attribution du marché public n°2021_ASS05 - Travaux de réhabilitation d'un réseau de collecte des eaux usées à Brioux-sur-Boutonne : Adoption à l'unanimité

Education – politique scolaire

- Accord-cadre à bons de commande relatif à l'achat de fournitures alimentaires issues de la production ou de la distribution soit en circuit long soit en circuit court pour les écoles de la Communauté de communes Mellois en Poitou (PROCLUB) - Avenant portant sur l'augmentation du plafond maximum lot n°4 : Adoption à l'unanimité

Services techniques

- Achat de véhicules - Approbation des offres de l'UGAP (Union des groupements d'achats publics) : Adoption à l'unanimité
- Accueil collectif de mineurs (ACM) de Aigondigné et Celles-sur-Belle - Choix des scénarii pour chaque site : Adoption par 3 abstentions du scénario 1 pour Mougon et du scénario 2 pour Celles-sur-Belle

b. Relevé de décisions du Président

N° de décision	Date de signature	Objet de la décision	N° de Lot	Attributaire	Montant
DP2021GP06		Avenant 03 - Marché travaux de la SMA de Mougon	2	STPM	4 250,00 € HT
DP2021PA34	28/09/2021	Marché de travaux de réfection de la toiture et de zinguerie à l'école élémentaire Yvonne Mention Verdier 79500 MELLE		Lot 1 Réfection de la toiture SARL FERRAND MACONNERIE Lot 2 Zinguerie SARL PEROT	Lot 1 : 49 716,36 € H.T. Lot 2 : 10 735,00 € H.T.
DP2021EV05	30/09/2021	Déploiement du nouveau mode de collecte - signature des conventions d'implantation des points de collecte d'ordures ménagères et tri sélectif		Secteur Sauzéen	-
DP2021EV06	30/09/2021	Déploiement du nouveau mode de collecte - signature des conventions d'implantation des points de collecte d'ordures ménagères et tri sélectif		Secteur Chef Boutonnais	-
DP2021AG27	30/09/2021	Attribution du marché n°2021_EDU02 Aménagement des sites de restauration scolaire (fourniture et pose d'équipements de cuisine pour les restaurants scolaires situés à Rom, Alloinay, Sauzé-Vaussais, et Melle (sites de Saint-Léger-de-la-Martinière et de Melle))	/	SAS ERCO	43 998.51 € HT soit 52 798.21 € TTC
DP2021ED19	27/09/2021	Locaux communaux Celles-sur-Belle – Temps d'Activités Périscolaires (TAP), actions service Petite Enfance du pôle Cellois – Conventions de mise à disposition à titre gratuit		Celles-sur-Belle	Gratuit
DP2021ED21	05/10/2021	Locaux communaux Fontivillié – Réunion dispositif « Mangeons Mellois » – Convention de mise à disposition à titre gratuit		Fontivillié	Gratuit
DP2021ED22	11/10/2021	Demande de subvention Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les ACM		CAF des Deux-Sèvres	4 000,00 €
DP2021PA35	14/10/2021	Abonnement SPIC réseau de chaleur de Chef-Boutonne		Commune de Chef-Boutonne	4800 €/an + 0,070 €/HT/kWh
DP2021PA36	15/10/2021	Avenant abonnement réseau de chaleur Couture d'Argenson		Commune de Couture d'Argenson	84,65 €/HT/an/ kW + 0,079 €/HT/kWh
DP2021PTIT09	27/11/2021	Salle des fêtes de Celles-sur-Belle - Convention d'utilisation à titre gratuit		Communauté de communes Mellois en Poitou	0,00 €
DP2021PTIT10	25/10/2021	Salle des fêtes de Chail - Convention d'utilisation à titre gratuit		Communauté de communes Mellois en Poitou	0,00 €
DP2021ED23	27/09/2021	Locaux communaux Celles-sur-Belle – Action Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) du pôle Cellois –		Commune de Celles-sur-Belle	Gratuit

		Convention de mise à disposition à titre gratuit			
--	--	--	--	--	--

Agenda des réunions

- Jeudi 9 novembre 2021 - Bureau communautaire - Salle La Béronne (Les Arcades) à Melle
- Jeudi 13 janvier 2022 - Conférence des maires - Maison des Associations Eugène FRANCOIS à Saint-Romans-Lès-Melle
- Jeudi 20 janvier 2022 - Conseil communautaire - Salle La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Certifie l'affichage
du compte rendu des délibérations du Conseil communautaire
le 10 décembre 2021

Le président,

Fabrice MICHELET

